

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize et le cinq du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 26/08/2016.

Présents : MM. Bernard BRUNET – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD - Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusés : MM. Patrick VIGNERON – Nathalie GARCIA.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Richard CHAUVIN.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

I/ SINISTRE : ORAGES DES 27 MAI ET 24 JUIN 2016

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement des mesures en cours :

- Le Ministère de l'Intérieur n'a toujours pas statué sur l'état de reconnaissance de catastrophe naturelle.
- Les dossiers de procédure des calamités agricoles ont été transmis à la Direction Départementale des Territoires du Rhône courant juillet 2016.
- Les tableaux d'évaluation des dommages par section ont été adressés fin août 2016 à la Direction Générale des Finances Publiques en vue de l'application d'un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Concernant les dégâts sur la voirie communale, Monsieur le Maire rappelle que c'est la Communauté de Communes Saône Beaujolais qui a pris en charge financièrement la remise en état de celle-ci.

Une nouvelle réunion se tiendra ce mardi 06 septembre, à 14 h 00, en notre Mairie, rassemblant les représentants du Département du Rhône, de la Région Rhône-Alpes Auvergne, des ODG, des Crus... pour évoquer la situation des viticulteurs.

II/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

A/ POINT SUR LES TRAVAUX :

- L'isolation et les enduits de finition sont terminés sur les façades côté cour et les pignons ;
- L'isolation de la façade côté rue est également terminée. Il reste les enduits à effectuer ;
- Les travaux de peinture des portes, des forêts... sont en cours ; le blason sur la façade côté rue sera peint aux couleurs du logo de la Commune ;

- La pose des BSO est en cours ; suivront la pose des bavettes, des rejingots, des lambrequins... La teinte des bavettes a été modifiée et acceptée par les maîtres d'œuvre et d'ouvrage,
- Les travaux concernant les lots plomberie et sols collés sont achevés...
- Une équipe de l'entreprise SOBECA est venue ce jour pour les travaux d'éclairage ; celle-ci n'a pu intervenir car les travaux sur la façade côté rue ne sont pas terminés.

Les Conseillers réproouvent les modalités de travail de l'entreprise RAVALTEX : travail le week-end voire même un soir jusqu'à 22 h 00, sécurité non respectée, protection des ouvrages non effectuée, manque de sérieux, saleté laissée sur le chantier,... La cour de l'École a dû être nettoyée par les agents communaux et les Élus le matin-même de la rentrée.

Monsieur le Maire précise que la poursuite des travaux se fera uniquement les mercredis après-midi, du fait de la rentrée scolaire.

Il évoque également la visite du Bureau de contrôle technique Alpes Rhône qui a fait les remarques suivantes : pose de boutons moletés sur les portes accordéons du préau – pose d'un second bloc de secours dans les escaliers descendant à la cour côté classe enfantine – suppression de l'arrêt de porte fixé à la porte d'accès à la cour par la classe enfantine...

L'agent communal créera un passage piétons peint de chaque côté du bâtiment.

B/ AVENANT N° 2 AU MARCHÉ LOT 8 PLOMBERIE VENTILATION : Monsieur le Maire rappelle, qu'après observation lors des réunions de chantier, il est nécessaire :

- de modifier la canalisation gaz en façade.

Il a été demandé à l'entreprise CPS CLIMATIC – Lot 8 Plomberie Ventilation de présenter une offre pour les travaux supplémentaires, qui s'élève à 280.00 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 19 ;

Considérant qu'afin de payer ces prestations supplémentaires non prévues dans le contrat initial mais s'y rattachant, la signature d'un avenant s'avère nécessaire pour modifier le prix global du marché pour les lots énumérés ci-dessus ;

Donne un avis favorable à la réalisation des travaux supplémentaires énumérés ci-dessus ;

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise CPS CLIMATIC ;

Précise que les crédits relatifs au présent marché seront prévus et inscrits au budget primitif.

2) LOCATION AU-DESSUS DU COMMERCE

Monsieur le Maire confirme qu'il n'a toujours pas eu de demande de location pour le logement.

3) BAIL COMMERCIAL

Un diagnostic de performance énergétique doit être établi pour le commerce. Une fois celui-ci réalisé, la signature du bail commercial sera programmée.

III/ VOIRIE

Le second passage de l'épareuse débutera cette semaine 36.

Les travaux de goudronnage de l'Allée des Géraniums ont débuté aujourd'hui ; ils dureront 2 semaines. Il est profité de ces travaux pour faire quelques aménagements sur le domaine privé ; une convention sera signée entre les propriétaires riverains et la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

La Communauté de Communes prévoit de poser une grille en remplacement d'une dalle près de l'habitation de la famille JAMBON / SAVOYE.

IV/ SPANC

Monsieur le Maire expose que les diagnostics des installations d'assainissement non collectif ont été effectués en 2009 sur notre Commune.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif ayant été transférée à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, c'est cette dernière qui sera chargée d'effectuer les prochains diagnostics. A ce propos, une rencontre s'est tenue ce jour avec Monsieur Thomas GUILLON de la Communauté de Communes chargé de la vérification des installations d'assainissement non collectif, qui devrait débuter dès octobre prochain sur le territoire de la Commune. Un courrier émanant de la CCSB sera adressé à chaque administré concerné pour faire part de son passage et convenir d'un rendez-vous.

V/ PERSONNEL

Monsieur le Maire informe que les agents en arrêt ont repris du service : Mesdames Solange POULY et Agnès GEOFFROY.

Il évoque également la demande verbale formulée par Monsieur Richard LAGOUTTE pour travailler de nouveau à temps partiel et disposer de son jeudi. En l'attente de sa demande écrite et après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône sur la faisabilité de ce projet, une réunion de la Commission du Personnel sera programmée.

V/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

Une réunion, des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux des Communes de la future Communauté, en présence des prestataires, se tiendra le jeudi 08 septembre 2016, à 19 h 30, au Théâtre de BEAUJEU

L'étude de fusion des deux Communautés de Communes et d'intégration de la commune de ST GEORGES DE RENEINS avance, et le Comité de pilotage souhaite faire un point à ce sujet avec tous les conseillers municipaux : présentation des statuts, aspects financiers, calendrier...

2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Sujet annulé.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) RENTRÉE SCOLAIRE 2016 - 2017

35 élèves ont fait la rentrée le jeudi 1^{er} septembre 2016 : 22 dans la classe CE – CM et 13 dans la classe enfantine.

La garderie va connaître une importante fréquentation certain matin. Aussi, Madame GEOFFROY assistera Madame BODESCOT pour la surveillance des enfants lorsque ce sera nécessaire.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des enseignantes sollicitant l'obtention de talkies-walkies, dans le cadre du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) lors d'un confinement afin que les 2 classes puissent communiquer entre elles. Le Conseil Municipal suggère d'interroger les enseignantes sur l'intérêt de posséder ces appareils et de communiquer les textes imposant cette réglementation.

L'installation d'un interphone serait peut-être plus utile afin de ne pas permettre l'intrusion de personnes dans le bâtiment mais il faudrait que les portes soient fermées à clé.

2) DP 06905813F0002 GAEC DESPRES

Monsieur le Maire rappelle les propos évoqués lors de la réunion du 07 juin 2016 concernant la construction d'un tunnel agricole à usage de stabulation sans autorisation accordée. Comme énoncé, il s'est renseigné auprès de l'assureur AVIVA pour savoir si une garantie du contrat « multirisque collectivité » s'appliquait pour un tel fait. Il s'avère que cette affaire rentre dans le cadre d'une pure protection juridique, qu'il y a eu changement d'autorité territoriale entre 2013 et 2016, et que cette

protection ne fait pas partie des garanties du contrat en vigueur car trop onéreuse. La défense / recours existe mais s'applique uniquement dans le cas d'un dommage.

Le Conseil Municipal, après discussion, conteste toujours cette construction et souhaite vraiment sa démolition mais convient que la Collectivité ne peut s'engager financièrement dans une procédure judiciaire, qui pourrait ne pas aboutir favorablement du fait d'un avis non défavorable déjà rendu par le Tribunal de Grande Instance de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, pour la démolition du tunnel, tenant compte du contexte économique de l'agriculture. Cependant le GAEC DESPRES est condamné par le Tribunal à verser une amende de 4 000 € pour non-respect de la réglementation d'urbanisme de la Commune.

3) TRÈSBEAUJOLAIS

Monsieur le Maire présente l'offre de la société Cluster Beaujolais relative au développement de l'attractivité du territoire Beaujolais avec la création de la marque partagée trèsBeaujolais. Des outils et du matériel de promotion sont proposés dont un panneau d'entrée de ville « trèsBeaujolais » au tarif de 160 € TTC. Le Conseil Municipal avoue qu'il y a déjà beaucoup de signalétiques existantes sur la Commune et décide de ne pas donner suite pour l'instant.

4) BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudrait mettre en ligne sur le site www.chiroubles.fr les bulletins municipaux 2014 et 2015.

5) PROJETS À « LA TERRASSE » ET LA CAVE COOPÉRATIVE

En réponse au questionnement de Conseillers, Monsieur le Maire dit qu'il n'a pas de nouvelles informations à communiquer quant à ces projets.

6) CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

La réunion rassemblant les présidents(es) des associations communales est fixée au vendredi 21 octobre 2016, à 20 h 00.

7) CHANGEMENT DE DOMICILE

Monsieur Richard CHAUVIN informe qu'il quitte la Commune pour s'installer à BELLEVILLE, à compter du 1^{er} novembre 2016. Il précise toutefois qu'il s'engage à rester au Conseil Municipal de la Commune jusqu'à la fin du mandat. Il évoque juste le problème de distribution dans l'urgence des informations communales.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 03 octobre 2016 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 15.

